



THE ROYAL BALLET

CASSE-NOISETTE



Vendredi 28 décembre 2018

Le Groupe Visites-SpectacleExpo « 55+ d'Ecublens » vous propose d'assister à un ballet filmé au Royal Opéra de Covent Garden au cinéma ODEON de Morges.

Casse-Noisette est depuis longtemps l'une des manières les plus agréables de découvrir l'univers enchanté du ballet et constitue un cadeau délicieux pour toute la famille à la saison des fêtes. La partition si populaire de Tchaïkovski est la toile de fond d'une aventure magique qui se déroule à la veille de Noël pour Clara et son pantin Casse-Noisette. Leur voyage au Royaume des Délices renferme les moments de ballet les plus célèbres qui soient, comme la Danse de la Fée Dragée et la Valse des Fleurs. La production de Peter Wright pour le Royal Ballet est fidèle à l'esprit de ce ballet russe traditionnel, avec des détails d'époque et des flocons de neige qui dansent. Faisant appel à un grand nombre de rôles solistes et d'ensembles, ce classique de Noël met en valeur les talents de calibre mondial de la Troupe.

Rendez-vous à 13h15 devant le centre socioculturel d'Ecublens. Film à 14H00, durée 2h30 (pause comprise). Déplacement en covoiturage. Prévoir 2CHF pour votre chauffeur.

Coût : 18CHF (AVS) ou 22CHF, participation de 6CHF des « 55+ d'Ecublens » déjà déduite. Les billets étant réservés et payés dès votre inscription, la totalité du prix du billet vous sera réclamé en cas de désistement si vous ne trouvez pas un remplaçant. Plus vous vous inscrivez tôt, plus vous aurez la possibilité d'obtenir un siège bien situé.

Nombre limité de places en fonction des billets à disposition et des véhicules disponibles.

Inscription : jusqu'au 14 décembre au plus tard auprès de :

Dominique Breider Tél. : 021 801 42 47 / E-mail : dcjf.breider@bluewin.ch

IMPORTANT : si vous laissez un message sur le répondeur téléphonique, n'oubliez pas d'indiquer votre nom et votre numéro de téléphone afin que nous puissions vous confirmer votre inscription.

Par sa présence à cette visite, chaque participant s'engage implicitement à ne pas invoquer la responsabilité des initiateurs en cas d'accident corporel ou de dommages matériels.